



CHLOROMAX

GALET DE CHLORE à dissolution lente pour TRAITEMENT LONGUE DUREE des bassins piscine et circuit d'eau.

- Ultra concentré : 1 galet traite 30 m³
(soit 7 -10 jours de traitement pour une piscine découverte)
- Utilisable même en piscine publique.
- Très bonne stabilité aux U.V.
- Contient 98 % de substance active.



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE DIFFUSION

www.sid.tm.fr

S.I.D France
2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX
Tél. : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 45 17 43 01





CHLOROMAX

✓ Galet de chlore à dissolution lente pour traitement longue durée des bassins, piscines et circuits d'eau.

- Grande stabilité vis-à-vis des U.V.
- Quadruple action : bactéricide, fongicide, virucide et algicide.
- Utilisable quelque soit la dureté de l'eau.
- Compatible avec les eaux de baignade et avec les éléments de filtration d'une piscine.

CHLOROMAX est un concentré de chlore stabilisé sous forme de galets qui libèrent au fur et à mesure, au contact de l'eau, du chlore actif afin de garantir une bonne hygiène et une bonne désinfection. Il agit à la fois sur les bactéries, les virus, les champignons et les algues qui se développent en permanence dans l'eau. CHLOROMAX est aussi utilisable pour le traitement des piscines (privées ou publiques*),

pour celui des eaux de refroidissement industrielles ou celui des bassins de rétention d'eau. Grâce à une excellente résistance aux U.V., il est aussi bien utilisable pour les bassins couverts ou non. Sa dilution est totale, il ne laisse aucun résidu de poudre ou de particule en suspension. Il ne trouble pas l'eau.

Mode d'utilisation

Prêt à l'emploi. Les galets sont placés dans des diffuseurs ou pour certains bassins dans des skimmers. Le nombre de galets est à calculer en fonction de la température, de la contamination du bassin et du volume du bassin. Une analyse de la teneur en chlore permet des dosages plus précis sachant que la réglementation locale impose des teneurs inférieures à 4 mg/L. Nous recommandons de maintenir une teneur en chlore comprise entre 1 et 3 mg/L. La consommation augmente avec la température, les sources éventuelles de contamination et l'ensoleillement. La dilution journalière de produit est comprise entre 400 et 800 g pour 100 m³.

Normes

Inventoriés pour les usages en TP 2 et TP11 :

TP2 - Désinfection des eaux de piscines publiques avec agrément DGS n°401*.

TP2 - Désinfectants pour les bassins, algicides préventifs ou curatifs pour les bassins et les piscines privées et les piscines publiques ; désinfectants pour les piscines privées ; désinfection des eaux usées.

TP11 - Traitement désinfectant et algicide des eaux de fabrication et des eaux de refroidissement.

Données techniques

Domaines d'utilisation :

Collectivités, gymnases, salles de sport, C.H.R. (Cafés, Hôtels, clubs, Restaurants), hôtellerie de plein air, maisons de retraite, syndicats, sociétés d'entretien des piscines et des circuits d'eau, syndicats, industries, logistique, ICPE...

Principaux éléments de composition :

Contient une substance désinfectante : Symclosène (cas n°87-90-1) à 980 g/kg, inhibiteur de corrosion...

Propriétés physico-chimiques typiques :

- Type de formulation : (TB) Tablettes
- Aspect : grosse pastille blanche de 250 g
- Masse volumique : 1900 +/- 10 kg/m³
- Solubilité dans l'eau : 12 g/L
- pH (dilué à 1,2 %) : 3 à 20 °C

Rendement : en curatif, 1 galet (250 g) permet de traiter jusqu'à 30 m³ (30.000 L) d'eau en 1 journée. En piscine découverte, prévoir en moyenne 1 galet pour 25 m³ d'eau, tous les 7 à 10 jours.

Stockage : stocker dans son emballage d'origine bien fermé, dans des locaux frais et bien ventilés, à l'abri de l'humidité et de la condensation.

Recommandations : Pendant l'utilisation, porter des gants appropriés. Ne jamais mélanger avec d'autres produits, en particulier les produits acides, détartrants, les produits contenant de l'ammoniac ou des sels d'ammoniums quaternaires. **Libère du Chlore : attention au contact prolongé avec les métaux.** Ne jamais dissoudre avant usage. Ne jamais verser d'eau sur le produit. Au contact de volumes d'eau trop faibles, le CHLOROMAX peut réagir violemment (chaleurs, gaz toxiques, projections...). Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit. L'emballage peut être éliminé comme un déchet non-dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Pour une utilisation en piscine et eaux de baignade : des prélèvements et analyses de l'eau sont impératifs au moins 3 fois par jour et la teneur en chlore libre doit être entre 0,4 et 1,4 mg/L. Si la teneur mesurée est inférieure à 0,2 mg/L ou supérieure à 4 mg/L : l'eau est impropre à la baignade. Si le CHLOROMAX est mis en contact direct avec un liner (ou autre revêtement vinylique), il peut décolorer celui-ci. Ne pas incorporer au moment de la baignade mais plutôt après.

* Agrément appartenant au MAXITAB Regular de marque HTH(r) - ARCH WATER PRODUCT FRANCE - 37402 AMBOISE.

Etiquetage : se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit.

Votre expert conseil :



! IMPORTANT

Nous garantissons la qualité et l'efficacité de notre produit dans les conditions d'utilisation figurant sur la présente notice. Pour votre plus grande satisfaction, nous vous recommandons de procéder toujours à un essai préalable afin de vous assurer que le produit convient à l'usage spécifique que vous voulez en faire et au support sur lequel il doit être appliqué. Les caractéristiques données ne constituent pas des spécifications.